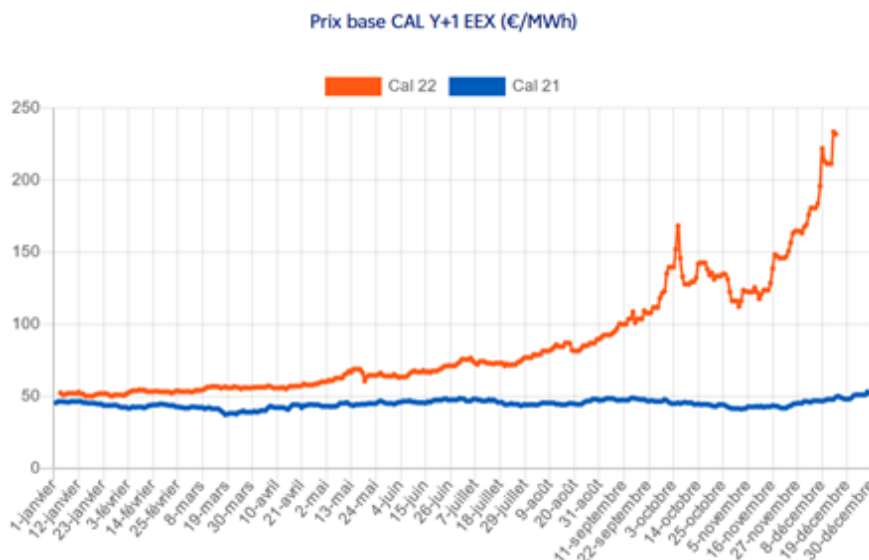


## NOTE D'INFORMATION AUX ADHERENTS – Décembre 2021

### 1- Conjoncture :

L'année 2021 a vu la **hausse rapide des prix de marché de l'électricité**, dans le sillage de ceux du gaz naturel et des prix des certificats d'émission de CO<sub>2</sub>. Cette hausse (des prix spots mais aussi des prix à terme) est en partie bénéfique pour l'entreprise, mais EDF vend encore une grande partie de son électricité à des tarifs administrés (100TWh aux fournisseurs au prix de l'ARENH, aux gestionnaires de réseaux pour la compensation des pertes, et aux clients restés au Tarif Bleu) ou par des contrats à terme passés à des conditions de marchés qui n'ont plus rien à voir avec les prix actuels.



Du fait de **retards de chantiers du grand carénage** et d'une

grande rigidité réglementaire, 8 réacteurs nucléaires seront indisponibles cet hiver, ce qui a conduit à redémarrer la centrale au charbon de Cordemais. EDF, ayant une politique de prévente de sa production prévisionnelle non couverte par des contrats de vente, se trouve obligée d'acheter à des prix élevés la production qui se trouve manquante. A cette situation déjà difficile, s'est ajoutée l'annonce le 15 décembre par EDF d'arrêter les **4 tranches du palier N4**, pour mesure de sécurité, suite à la découverte de défauts à proximité des soudures des tuyauteries du circuit d'injection de sécurité. Le communiqué publié par EDF mentionnant une perte d'environ 1 TWh sur la fin de l'année, et une révision à la baisse de l'objectif d'Ebitda 2021 a entraîné une forte chute du cours de l'action, sous le niveau de 10 €/action. Cette annonce, dans un contexte déjà relativement tendu, a ravivé les craintes sur le passage de l'hiver, et souligné l'importance de capacités de production pilotables, avec le regret de l'arrêt non justifié des 2 tranches nucléaires de Fessenheim.

S'agissant de l'impact sur les particuliers, on rappellera que les pouvoirs publics français ont souhaité, en dérogation des Directives Européennes, le **maintien d'un Tarif Réglementé de Vente d'électricité**, qui toutes taxes comprises comprend les 3 parties suivantes (parts au 30/6/2021) :

- le coût d'acheminement réseau (32%), appelé TURPE,
- le coût d'approvisionnement (34%), composé du prix de l'ARENH, toujours fixé à 42€/MWh, et le prix du marché de gros pour le complément non couvert par l'ARENH, avec calcul lissé sur 24 mois,
- les différentes taxes (34%), dont la TVA.

Depuis quelques années, il est fixé par la CRE par la méthode dite « d'empilement » des coûts de réseaux et d'énergie, afin de rendre ce tarif contestable par les fournisseurs alternatifs. Alors que le maintien d'un tarif réglementé a été présenté comme une protection des particuliers, le dispositif actuel de l'ARENH et cette méthode de construction du tarif visent en fait à protéger les fournisseurs concurrents des hausses des prix de marché, aux dépens d'EDF et des consommateurs ! La CRE a l'obligation de proposer une évolution tarifaire lorsque le tarif d'acheminement évolue (habituellement en août), et en début d'année quand les évolutions des coûts de fourniture pour l'année à venir sont significatives. La part d'approvisionnement au marché de gros représentant aujourd'hui environ un tiers de la part totale de la fourniture, la forte hausse des prix de marché devrait mécaniquement se traduire début 2022 par une hausse de plus de 2 chiffres du

tarif de l'électricité. C'est cette situation qui a conduit le gouvernement à s'engager début octobre à limiter la hausse des prix de l'électricité à 4% début 2022, via une réduction au moins transitoire de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), ex-Contribution au service public de l'énergie (CSPE), intégrée en tant que recette au budget de l'État.

Beaucoup de voix se font entendre pour souligner l'insuffisance de cette mesure (avec la poursuite de la hausse des prix de marché, l'annulation de la TICFE pourrait s'avérer insuffisante), son coût pour les finances publiques, ou demander une augmentation du volume annuel d'ARENH de 100 à 150 TWh, aux dépens d'EDF. Une telle augmentation réduirait l'impact de la hausse des prix de marchés pour les fournisseurs alternatifs, et pourrait ainsi limiter la hausse mécanique de la part d'approvisionnement du tarif Bleu. Toutefois, dans la mesure où le dispositif de l'Arenh a fait l'objet d'une négociation entre l'Etat français et la Commission Européenne, toute modification du cadre de l'Arenh suppose un accord de cette dernière.

Sur ce sujet, **Energie en actions** :

- **se félicite** tout d'abord **que le gouvernement ai pris conscience de l'importance des taxes pesant sur la consommation d'électricité des particuliers**, alors qu'il s'agit d'une énergie faiblement carbonée, **et rappelle sa demande d'une baisse pérenne des taxes**,
- **souligne qu'une remise à plat de la régulation française est nécessaire**. En effet, le problème n'est pas seulement l'Arenh (qui a montré son échec), mais aussi le maintien d'un tarif réglementé « contestable par les fournisseurs alternatifs ». La seule solution pérenne serait que la France abandonne sa demande de dérogation aux Directives Européenne, et en pratique donne une échéance de fin du tarif réglementé de l'électricité (comme c'est déjà le cas pour le gaz), ce qui devrait conduire la Commission à abandonner ses demandes relatives au marché de l'électricité en France, et **permettre à EDF qui n'est pas en position dominante sur le marché européen, de retrouver une liberté de fixation de ses prix**, et en pratique de pouvoir fixer ses prix en fonction de ses coûts, notamment de production.

L'année a vu également le **retour en grâce du nucléaire**, avec l'annonce par le Président de la République d'un premier programme de construction de 6 EPR. En octobre, le rapport RTE « futurs énergétiques 2050 » a mis en évidence la hausse attendue de la consommation d'électricité et la nécessité de construire de nouveaux réacteurs nucléaires. Les premiers sites identifiés sont Penly, Gravelines et un site de la vallée du Rhône : Tricastin ou Bugey. L'annonce du Président doit être suivie de décisions concrètes, et une procédure de débat public devra être engagée (durée d'environ un an). Reste également la **question du financement d'un tel programme**, dont le coût est estimé à 50 milliards d'euros. L'évolution de la « **taxonomie verte européenne** » prévue d'ici quelques semaines pourrait apporter un début de réponse : les investissements dans le nucléaire, comme dans les centrales au gaz, devraient être considérés comme favorisant la transition énergétique, et donc éligibles à des financements à ce titre. On peut toutefois regretter cette position de consensus conduisant à traiter le nucléaire et le gaz comme des activités de « transition », alors que le nucléaire reste une énergie d'avenir au regard de ses faibles émissions de CO2. **Des mesures de soutien de l'Etat seront également nécessaires**, comme souligné lors de l'échange récent d'Energie en actions avec Bernard Accoyer (cf. ci-après) avec 2 grandes options possibles :

- **Une option purement étatique avec un financement public**, conduisant inéluctablement à une organisation type « Hercule » (qui semble abandonnée pour l'instant), d'une entité nucléaire renationalisée, option à laquelle nous nous sommes opposés notamment parce qu'elle conduirait à la désintégration d'EDF et à des désoptimisations,
- **Une option « à l'anglaise » de dispositifs de garanties apportées par l'Etat** à une entreprise non totalement publique (EDF restant intégrée et cotée en Bourse), pouvant développer de nouveaux réacteurs avec des partenaires (exemple anglais pour HPC et Sizewell, et exemple des participations d'électriciens apportées à la réalisation de certains réacteurs français dans les années 1980) que nous privilégions et qui suppose la levée d'un certain nombre de contraintes qui brident aujourd'hui EDF : la loi NOME et notamment l'Arenh et le cadre actuel de tarifs réglementés (cf. supra).

Les **résultats** semestriels du Groupe publiés en juillet, ont mis en évidence une amélioration des comptes après une année 2020 atypique. Le résultat net courant a triplé avec 3,7 milliards d'euros. L'endettement financier du groupe a baissé. Les publications relatives au chiffre d'affaires à fin septembre ont confirmé cette amélioration, mais c'était avant l'annonce de l'arrêt du palier N4. On peut noter que dans les deux cas, et en dépit des bonnes nouvelles, la communication faite et l'absence de prévisions suffisamment détaillées à moyen terme ont été sanctionnées le jour même par une baisse du cours de l'action.

## 2- Vie de l'association

Depuis juillet 2021, notre association a enfin pu intégrer le **Conseil de surveillance des fonds d'actionariat salarié EDF**. Lors des élections du mois de juin, avec 13% des voix, nous avons obtenu un poste au sein de ces instances, auparavant monopolisées par les seuls représentants syndicaux. Cette élection est un succès, car les possibilités d'une large communication auprès des salariés nous ont été refusées, alors que les syndicats les ont amplement utilisées. Nous avons compensé par une communication ciblée sur les réseaux sociaux (LinkedIn). Notre représentant, Hervé Chefdeville, a été élu premier secrétaire des Conseils de surveillance des fonds Actions EDF et EDF ORS. Sa suppléante est Nathalie Lis. Il s'attache depuis à faire entendre la voix des actionnaires salariés et anciens salariés, en toute indépendance, et a réussi à bousculer le train-train qui s'était établi depuis plusieurs années entre les représentants de l'entreprise, des syndicats, et de Natixis (gestionnaire des PEG et de ces Fonds). Des comptes rendus des réunions des Conseils de Surveillance sont maintenant accessibles sur le site internet d'Energie en actions.

Les **assemblées générales des actionnaires d'EDF** ont eu lieu à huis clos, limitant les droits des actionnaires minoritaires que nous sommes. Notre association a contesté ce choix d'EDF, alors qu'il aurait été possible d'organiser la première de façon interactive en ligne, et la seconde en présentiel au regard de la levée partielle des mesures sanitaires. Nous avons été particulièrement actifs, interpellant la direction sur de nombreux sujets. Lors de l'AG du 6 mai, nous avons posé 14 questions sur un total de 37, en particulier sur la mise en œuvre du protocole d'indemnisation d'EDF, sur l'évolution de l'ARENH ou sur de nouvelles opérations d'actionariat salarié. Nous avons posé 4 questions lors de l'AG du 22 juillet 2021, sur un total de 6 questions posées par les actionnaires. On notera que l'Autorité des Marchés Financiers, dans son récent rapport sur la gouvernance des sociétés cotées, a dans sa partie sur les AG 2021 rappelé que les entreprises devaient justifier in concreto leur décision de tenue d'AG à huis clos, ce qu'elles n'ont pas toujours fait, et cité le cas de l'AG EDF tenue le 22 juillet.

Comme évoqué lors de notre assemblée générale du 7 avril, nous nous sommes rapprochés de **l'association PNC France (Patrimoine Nucléaire et Climat), dirigée par Bernard Accoyer**, ancien Président de l'Assemblée Nationale. Une réunion a eu lieu le 22 novembre entre des représentants des bureaux des 2 associations, qui a mis en évidence la convergence de nos points de vue et nous prévoyons une adhésion en 2022.

Bruno Lanier et Hervé Chefdeville ont représenté Energie en actions au Séminaire annuel de l'épargne salariale du Groupe EDF organisé le 15 octobre. L'épargne salariale (PEG + PERCO) s'élève à 6,7 Md€, dont seulement 0,3 Md€ pour les actions EDF.

L'association ASEDF qui avait fusionné avec Energie en actions a été dissoute, et leur trésorerie inutilisée nous a été transférée.

Notre conseil d'administration du 20 octobre a décidé de la date de notre prochaine assemblée générale, qui pourrait se tenir à La Défense. Ce sera **le 24 mars 2022 à 15 heures**. Elle sera introduite par une intervention de Lionel Taccoen sur la réglementation du marché de l'électricité et les jeux d'acteurs entre la Commission européenne et l'administration française.